



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 05  
Nombre de conseillers votants : 34  
Date de convocation : 15 décembre 2022  
Date de publication : 28 décembre 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane  
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel  
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre  
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques  
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme  
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Nathalie  
JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M.  
Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Justine  
GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMD AOUI, M.  
Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.21.12.139

**Commission**

Transition Écologique

**Objet**

Étude pré-opérationnelle de  
désenvasement du canal des  
Tanneurs - Plan de  
financement

**Secrétaire de séance**

Nicolas GOMET

**Rapporteur**

Stéphane CHAMPANHET

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE  
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle  
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

La Ville de Dole souhaite réaliser une étude pré-opérationnelle, afin de mener des actions de désenvasement du canal des Tanneurs de Dole.

En effet, depuis quelques années, le canal s'envase et pendant les périodes chaudes, l'eau est quasiment croupie. Des algues envahissent le bassin et des odeurs malodorantes apparaissent au détriment de la beauté du site, des restaurants et commerces, et des activités touristiques. La circulation de l'eau dans l'ensemble du canal est très faible, ce qui favorise la prolifération des végétaux nuisibles qui empêchent la bonne oxygénation du canal.

Des opérations de faucardages sont déjà réalisées régulièrement pour maintenir l'oxygénation nécessaire au maintien de la biodiversité des espèces aquatiques, mais cela n'est pas suffisant.

Une étude d'investigation réalisée sur le canal des Tanneurs, dans toute sa longueur, permettrait d'avoir un diagnostic environnemental et structurel :

- Avec la réalisation d'une bathymétrie 3D (science de la mesure des profondeurs en eau),
- La définition géométrique des ouvrages, de leur état structurel avec l'identification précise des éventuelles pathologies et la définition géométrique des sédiments avec prélèvement, pour permettre leur quantification,
- Ainsi que des propositions de solutions : détermination des actions envisageables, estimation financière des actions, analyse comparative multicritères.

Le coût prévisionnel de cette étude est de 79 855 € HT et serait financée comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT	Pourcentage
Étude	79 855 €	Banque des Territoires	20 000 €	25 %
		État	39 927 €	50 %
		Autofinancement	19 928 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>79 855 €</b>		<b>79 855 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 15 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la réalisation d'une étude-pré-opérationnelle, afin de mener des actions de désenvasement du canal des Tanneurs de Dole, pour un montant de 79 855 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNON



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances